

DISPOSITIF BABY-SITTING

POINT INFORMATION JEUNESSE - ALFORTVILLE

97, rue Étienne Dolet



pjj@mairie-alfortville.fr



01.78.68.22.06

Référents : Mrs Olivier MICHEL / Jean-Laurent CHASSARD



Date d'inscription :

Fiche d'inscription de mise en relation Parents-Baby-Sitting

Nom :	Prénom :	
Age de(s) l'enfant(s) :		
Adresse :		
.....		
Tel :		Mail :

Type de garde :

Régulière

Occasionnelle

Jours		Horaires
Lundi	<input type="checkbox"/>	
Mardi	<input type="checkbox"/>	
Mercredi	<input type="checkbox"/>	
Jeudi	<input type="checkbox"/>	
Vendredi	<input type="checkbox"/>	
Samedi	<input type="checkbox"/>	
Dimanche	<input type="checkbox"/>	

Description des missions :

.....

.....

.....

Autres informations :

.....

.....

.....

Je certifie exactes les informations ci-dessus et reconnais avoir pris connaissances de la décharge que je joins signée.

Nom :

Prénom :

Signature :

DISPOSITIF BABY-SITTING

POINT INFORMATION JEUNESSE - ALFORTVILLE

97, rue Étienne Dolet



pjj@mairie-alfortville.fr



01.78.68.22.06

Référents : Mrs Olivier MICHEL / Jean-Laurent CHASSARD



Règlement Intérieur du service gratuit de mise en relation Parents/Baby-Sitter

Le point Information Jeunesse, dans le cadre de ses missions d'information et d'aides aux jeunes, propose un service gratuit de mise en relation « Baby Sitting » sur son territoire entre les jeunes de 17 ans et les parents.

Cela répond à la forte demande des jeunes qui recherchent un petit job et qui souhaitent ainsi se faire une expérience professionnelle en particulier en matière de garde d'enfants.

Toutefois le PIJ n'est pas une agence de Baby Sitting et ne gère ni les contrats, ni la rémunération, et encore moins la sélection des jeunes Baby-Sitters. De ce fait la Collectivité, décline toute responsabilité dans les litiges pouvant intervenir entre les 2 parties (**Cf. Formulaire de décharge**).

Article 1

Le service baby-sitting s'adresse aux jeunes de plus de 16 ans qui souhaitent garder des enfants de manière occasionnelle ou régulière.

Article 2

Pour figurer dans le fichier de Baby-Sitter, le jeune doit s'acquitter de quelques démarches :

- Remplir la fiche descriptive (consultable uniquement par les parents)
- Faire signer l'autorisation parentale de travailler pour les mineurs
- Consulter les droits et les devoirs du Baby-Sitter et la documentation générale d'information sur le baby-sitting
- Avoir pris connaissance et signer la charte d'utilisation du service Baby Sitting

Article 3

Les jeunes et les parents doivent tenir à jour leur fiche de disponibilités en passant au PIJ pour noter d'éventuelles modifications.

Article 4

- L'inscription est valable pour une année solaire (septembre à juin).
- Chaque jeune est responsable de sa réinscription ou non l'année suivante.
- L'inscription est possible tout au long de l'année.

Article 5

Ce service s'adresse également aux parents qui recherchent les services d'un Baby-Sitter de manière occasionnelle ou régulière.

Article 6

Le Point Information Jeunesse centralise les noms, les coordonnées et disponibilités des baby-sitters et les met à disposition des parents sous forme de classeurs. Aucune information sur les Baby-Sitters ne sera donnée par téléphone ou e-mail.

Article 7

Chaque parent ayant besoin des services d'un Baby-Sitter doit remplir un dossier de demande.

Il lui sera remis dans le même temps les documents nécessaires pour le bon déroulement de « l'emploi » de ce dernier :

- Les droits et devoirs des parents
- Une documentation sur les chèques emploi service
- Une fiche renseignement
- Prise de connaissance et signature de la charte d'utilisation du service Baby Sitting du PIJ

Le non-respect de ce règlement intérieur entraînerait le retrait et/ou l'interdiction de déposer une annonce au PIJ.

Nom :

Prénom :

A Alfortville, le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

DISPOSITIF BABY-SITTING

POINT INFORMATION JEUNESSE - ALFORTVILLE

97, rue Étienne Dolet



pij@mairie-alfortville.fr



01.78.68.22.06

Référents : Mrs Olivier MICHEL / Jean-Laurent CHASSARD



Formulaire de décharge

Nom :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Tel :	Courriel :

Le Service « Baby-Sitting » proposé par le Point Information Jeunesse est un **service entièrement gratuit** de mise en relation entre parents et lycéen(es) ou étudiant(es) recherchant un job de baby-sitter.

Le PIJ **n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes**, aucun contrat ne liant le PIJ à ces derniers ; par conséquent, le personnel du PIJ **n'effectuera aucune sélection** parmi les candidatures.

C'est aux parents et aux baby-sitters de **se mettre d'accord sur les termes du contrat** et de s'y tenir, le PIJ n'intervenant dans aucune de ces étapes. Toute autre tâche devra faire l'objet d'une entente préalable avec le ou la Baby-Sitter.

Tout litige intervenant entre parents et Baby-Sitters devra **être réglé directement entre les deux parties concernées**.

Le PIJ se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes entre parents et Baby-Sitter

Je soussigné(e)déclare avoir pris
connaissance des conditions citées ci-dessus.

A Alfortville, le.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

DISPOSITIF BABY-SITTING

POINT INFORMATION JEUNESSE - ALFORTVILLE

97, rue Étienne Dolet



pjj@mairie-alfortville.fr



01.78.68.22.06

Référents : Mrs Olivier MICHEL / Jean-Laurent CHASSARD



Pièce à joindre à votre dossier

- Une assurance responsabilité civile pour vos enfants.